

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2021

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.  
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.  
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme  
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER  
Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme  
MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon  
(Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

### 1. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure de communications électroniques entre la commune de Boisseuil et la société Orange dans le cadre du projet route du Buisson, Moulinard et Bellegarde.

Des travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur la commune depuis plusieurs mois. Dans les endroits isolés de la commune ce déploiement est prévu par la pose de nouveaux poteaux et de câbles. Cette solution est mise en place par ORANGE lorsqu'il n'y a pas de réseaux aériens déjà existants sur lesquels s'appuyer.

Toutefois et afin de préserver l'environnement et notamment le paysage sur ces lieux non pollués par des réseaux aériens, il est proposé au conseil, après une réflexion et un travail en entente avec ORANGE, que la commune assure une partie des travaux permettant le développement de la fibre optique en souterrain.

Cette entente se traduit par une convention qui a pour objet de définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune. Les services techniques communaux réaliseront l'ouverture et le remblaiement de la tranchée, la pose du grillage avertisseur et des infrastructures de génie civil qui seront fournis par ORANGE le long des voies communales n°4 (route du Buisson) et n°201 (Moulinard et Bellegarde) soit une longueur d'un kilomètre huit cent trente mètres. ORANGE réalisera la pose des chambres de tirage et le reste des travaux nécessaires au déploiement de la fibre optique sur ces voies.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure de communications électroniques avec ORANGE ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

